

MC: CHANBOIS



AVRILLY

Copie conforme
à l'original

PRÉFET DE LA REGION HAUTE-NORMANDIE

Rouen, le

04 NOV. 2010

ARRETE - M.H. - 2010 - N° 6

portant inscription du château médiéval à AVRILLY (Eure) au titre des monuments historiques.

Le Préfet de la région Haute-Normandie,

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2

Vu le décret n° 99-78 du 5 février 1999 modifié relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites (C.R.P.S.) et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager,

La Commission régionale du patrimoine et des sites de la région de Haute-Normandie entendue en sa séance 13 juin 2010;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que le château médiéval à AVRILLY (Eure), présente un intérêt architectural et historique suffisant pour en rendre désirable la préservation ;

ARRETE

ARTICLE 1 - Est inscrit au titre des monuments historiques le château médiéval d' AVRILLY (Eure) avec toute son emprise (élévations et sous-sol confondus) et le sol de la parcelle AB 20,

situé sur la parcelle 20 d'une contenance de 2 ha 41 a 92 ca figurant au cadastre section AB ;

ARTICLE 2 - Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre chargé de la Culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

ARTICLE 3 - Il sera notifié au préfet du département, au propriétaire et au maire de la commune, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Pour le Préfet

Le Préfet
et par délégation

Le Secrétaire Général

Pour les affaires Régionales

François HAMET

EURE – AVRILLY – Château Médiéval
Inscription au titre des monuments historiques par arrêté
du 4 novembre 2010

Parcelle AB 20 - Plan cadastral à l'échelle 1/2000ème

Légende : bâti :



sol :

